

# Accusé d'avoir saisi un élève par le cou, il est relaxé

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, un élève de CE2 se plaint que son professeur l'a saisi par le cou. L'enseignant, âgé de 55 ans, a été relaxé.

Justice

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, à Isigny-sur-Mer, un élève de CE2 se plaint que son professeur l'a saisi « **par le cou** » dans un geste d'étranglement. Puis, il l'a fait sortir dans le couloir assez vivement. Il ajoute qu'il l'a déjà saisi par les épaules et l'a secoué.

Entendus par les gendarmes, certains enfants corroborent ce récit, d'autres disent « **saisi par le T-shirt** ». Ils disent que le professeur « **crie souvent** » en classe.

Enseignant depuis 34 ans, il a été suspendu. Jugé, mercredi matin, par le tribunal correctionnel de Caen, il assure qu'il a posé sa main sur son cou, juste pour le rediriger vers sa feuille : « **On me reproche d'avoir touché l'enfant alors que je n'ai jamais eu de geste violent. J'ai fait un geste que je n'aurais pas dû faire.** » Il assure avoir reçu le soutien d'autres élèves et parents.

Pour l'avocate de la partie civile, cet enseignant âgé de 55 ans « **ne supporte plus les enfants et n'arrive plus à gérer les enfants difficiles. L'enfant faisait des cauchemars et ne voulait plus aller à l'école. Avec le remplaçant, ça va mieux.** »

Le vice-procureur Pierre Vrinat se questionne : « **Est-ce un délit pénal ou un comportement inadapté ? Ici, on nous demande de trancher sur des faits de société. On a d'un côté un enfant dont le projet matinal était d'enquiquiner son professeur, même si je ne doute pas que son préjudice est réel, et de l'autre, le professeur qui n'aurait pas dû faire ça. Cette affaire aurait pu se régler autrement qu'ici.** » Il propose une relaxe.

M<sup>e</sup> Noël Lejard plaide pour la défense. « **Le directeur a témoigné que l'enfant lui a répondu qu'il voulait faire chier le maître. Le professeur doit faire face à cette situation.** »

**Il se retrouve avec une classe de 25, en période de Covid et plusieurs élèves au profil particulier. Les témoignages varient. Plusieurs élèves ne mentionnent pas d'étranglement. Que faire quand un élève est chahuteur, si on ne peut plus le toucher ? » Le tribunal prononce la relaxe.**